

Jeu-concours « Des livres... et vous ! »

Article 1 :

Le CDI du Collège Henri Cahn organise un jeu-concours d'écriture de critiques de livres.

Les élèves du Collège sont invités à écrire une critique sur un livre de leur choix, présent au CDI.

Les élèves devront rédiger

- une **rapide présentation du livre** (entre 50 et 100 mots environ)
- une **critique* du livre** (entre 100 et 300 mots, soit, en gros, entre 10 lignes et une page).

Les textes, dactylographiés (feuille A4), pourront être soit remis directement aux documentalistes, soit envoyés par mail à cdivirtuel-livres@yahoo.fr

* Une critique est un **avis argumenté** sur un livre. Dans une critique, il faut **donner son avis**. Mais il faut aussi **faire ressortir à la fois les points positifs** (ou ce que vous avez aimé) **et négatifs** (ou ce que vous avez moins aimé) que vous aurez trouvés dans ce livre.

Les élèves s'engagent à être pleinement et entièrement les auteurs du texte qu'ils remettront pour le concours.

Article 2 :

Le jeu concours est organisé en trois sessions.

La première session commence le lundi 18 septembre et se termine le vendredi 8 décembre 2006.

La deuxième session commence le lundi 11 décembre 2006 et se termine le vendredi 16 mars 2007.

La troisième session commence le lundi 19 mars et se termine le vendredi 25 mai 2007.

Les élèves pourront remettre une ou plusieurs critiques, à une ou plusieurs de ces sessions.

A la fin de chaque session, un jury se réunira pour choisir les meilleures critiques selon les critères suivants : qualité de l'argumentation, qualité du style, de l'expression, de l'orthographe, sensibilité, originalité...

A chaque session, 5 livres sont mis en jeu.

Les documentalistes se réservent toutefois le droit de ne pas attribuer la totalité de ces lots s'ils jugent la qualité des textes insuffisante.

Dans ce cas, les lots non attribués seront remis en jeu, soit à la session suivante, soit à un autre jeu-concours.

Article 3 :

Les élèves autorisent les documentalistes à mettre leur texte en ligne sur le blog du CDI <http://cdivirtuel.blogspot.com> et à l'afficher au CDI (sans leur nom, s'ils le désirent).